

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 17487

Numéro SIREN : 887 499 093

Nom ou dénomination : JA HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2021 sous le numéro de dépôt 64811

**JA HOLDING**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 1.085.700 euros  
11 B rue d'Aguesseau – 75008 PARIS  
RCS PARIS 887 499 093

**Apport de 127.714 actions de la société AIRCALL.IO, INC détenues par  
Jonathan ANGUELOV  
au profit de la société JA HOLDING**

**Rapport du Commissaire aux apports sur la valeur des apports**

## **JA HOLDING**

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 1.085.700 EUROS

11 B RUE D'AGUESSEAU – 75008 PARIS

**APPORT DE 127.714 ACTIONS DE LA SOCIETE**

**AIRCALL.IO, INC DETENUES PAR JONATHAN ANGUELOV AU PROFIT**

**DE LA SOCIETE JA HOLDING**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS**

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique de la société JA HOLDING, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Jonathan ANGUELOV, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation de la valeur des apports prévu à l'article L.225-14 du Code de commerce.

Il appartient à l'apporteur et associé de la société JA HOLDING, concerné par cet apport d'arrêter la valeur des titres apportés, ce qui a été fait dans le projet de contrat d'apport en nature qui nous a été communiqué. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué les diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts à émettre par la société bénéficiaire de l'apport et si des avantages particuliers sont stipulés, à les apprécier.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous avons l'honneur, par le présent rapport, de vous rendre compte de l'accomplissement de notre mission, en précisant qu'à aucun moment, nous nous sommes trouvés dans l'un des cas visés par les dispositions légales, instituant des incompatibilités, interdictions et déchéances, pour l'exercice de notre mission.

Nous vous prions de prendre connaissance de nos constatations et conclusion présentées, ci-après, selon le plan suivant :

1. **PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS**
2. **DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS**
3. **SYNTHESE ET POINTS CLES**
4. **CONCLUSION**

## **1 PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS**

Les modalités de réalisation de l'opération, exposées de façon détaillée dans le projet de contrat d'apport, peuvent se résumer comme suit ;

### **1.1 Contexte général et objectifs de l'opération**

L'opération sur laquelle vous avez à vous prononcer s'inscrit dans le cadre d'une opération patrimoniale réalisée par Monsieur Jonathan ANGUELOV dans le cadre d'une restructuration du capital de la société AIRCALL.IO, INC.

A cet effet, il est prévu l'apport de 127.714 actions de la société AIRCALL.IO, INC (les « Actions ») devant être effectué par Jonathan ANGUELOV au profit de la société JA HOLDING (l'« Apport »), objet du présent rapport.

### **1.2 Présentation des sociétés concernées et intérêts en présence**

#### **1.2.1 Société bénéficiaire JA HOLDING**

La société JA HOLDING (la « Bénéficiaire ») est constituée sous forme de société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 11 B rue d'Aguesseau 75008 PARIS.

Son capital social s'élève à la somme de 1.085.700 euros divisé en 10.857 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, entièrement souscrites et libérées et qui sont intégralement détenues par Monsieur Jonathan ANGUELOV.

La Bénéficiaire a pour objet :

- *la prise de toutes participations dans toutes entreprises ou sociétés, quelle qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport ou autrement ;*
- *la gestion de ses participations ainsi que de toutes autres valeurs mobilières ;*
- *l'assistance et le conseil à toutes sociétés dans les domaines commercial, administratif, gestion, stratégie et développement, marketing, finance, négociation, etc. ;*
- *l'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la location de tous immeubles ou biens immobiliers ;*
- *L'octroi de toutes cautions ou garanties au profit de toute société de son groupe ou dans le cadre de l'activité normale de toutes sociétés de son groupe ;*
- *Et généralement, toutes les opérations quelles qu'elles soient (financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières), pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et à toutes activités similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.*

## **1.2.2 Société dont les titres sont apportés AIRCALL.IO, INC**

La Société AIRCALL.IO, INC, est une « C Corporation » de droit américain dont le siège social est situé 1209 Orange Street, Wilmington, comté de New Castel, état du Delaware, dûment enregistrée sous les références suivantes SR 20202958444 (la « Société »).

Son capital social est divisé en 54.600.177 actions : 32.168.073 actions ordinaires et 22.432.104 actions de préférence.

## **1.2.3 Personnes physiques apportées**

L'apport de titres de la Société est réalisé par Monsieur Jonathan Venezian Natale Lubo ANGUELOV, né le 19 novembre 1986 à PARIS (75016), de nationalité française, demeurant 11 B rue d'Aguesseau, 75008 PARIS, (l' « Apporteur »).

## **1.2.4 Liens entre les parties**

A la date du présent rapport, l'Apporteur, personne physique apportée, est actionnaire de la Société et associé unique de la Bénéficiaire.

## **1.3 Description de l'opération**

### **1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport**

La Bénéficiaire deviendra propriétaire de 127.714 actions ordinaires de la Société apportées à compter de la réalisation des conditions suspensives ci-après mentionnées.

Les Actions seront apportées aux conditions et sous les garanties ordinaires de droit, en pleine propriété, libres de tout nantissement, privilège, promesse ou droit quelconque au profit de quiconque de nature à restreindre le droit de propriété et à l'exclusion de tout passif.

### **1.3.2 Conditions suspensives**

Selon les termes du projet de contrat d'apport, la présente opération d'apport ne deviendra définitive que sous réserve de la levée des conditions suspensives suivantes :

- Etablissement du présent rapport
- Approbation de l'évaluation de l'apport par l'Associé unique

Les conditions ci-dessus devront être réalisées au plus tard le 31 décembre 2021, ou à toute autre date décidée d'un commun accord entre les parties, à défaut le contrat sera considéré comme caduque, sans indemnité de part et d'autre.

### **1.3.3 Rémunération de l'apport**

En rémunération de l'Apport évalué à la somme totale de 3.254.158 dollars américains soit 2.664.179,15 euros arrondi à 2.664.200 euros, il sera attribué à l'Apporteur 26.642 actions ordinaires nouvelles d'une valeur unitaire de 100 euros.

## **1.4 *Présentation des apports***

### **1.4.1 Méthode d'évaluation retenue**

Les Actions ont été évaluées pour un montant global de 2.664.200 euros (arrondi suite à conversion dollars / euros), soit une valeur unitaire de 25,48 dollars soit 20,86 euros.

Cette valorisation a été établie sur la base de l'accord de principe confidentiel en date du 30 avril 2021 signé par un investisseur potentiel, (« Term Sheet »).

### **1.4.2 Description de l'apport**

Les Actions sont la propriété de l'Apporteur.

## **1.5 *Aspects fiscaux de l'opération***

L'Apport entre dans le champ d'application de l'article 150-OB Ter du Code Général des impôts. En conséquence, la plus-value dégagée par l'Apporteur bénéficie d'un report d'imposition.

## 2 DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

### 2.1 *Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports*

En exécution de notre mission, nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les actionnaires sur la valeur de l'apport retenue. Elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut pas être utilisé dans ce contexte.

Nous avons en particulier effectué les travaux suivants :

- nous nous sommes entretenus avec les représentants et les conseils des personnes concernées par la présente opération tant pour appréhender le contexte de l'opération proposée que pour en analyser les modalités économiques, comptables, juridiques et fiscales ;
- nous avons examiné le projet de contrat d'apport ;
- nous avons vérifié le respect de la réglementation comptable en vigueur en matière de valorisation des apports ;
- nous avons contrôlé la réalité des apports et apprécié l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété ;
- nous avons pris connaissance du Term Sheet

Nous avons rédigé le présent rapport, destiné exclusivement à informer l'associé de la Bénéficiaire de la nature de l'Apport, de la méthode d'évaluation retenue et de notre appréciation en qualité de commissaire aux apports. Nos travaux ont été strictement adaptés à cette finalité et notre conclusion ne peut donc pas être utilisée dans un autre contexte ou dans le cadre d'une autre opération

### 2.2 *Appréciation de la méthode de valorisation mise en œuvre par les parties et leurs conseils et de sa conformité à la réglementation comptable*

La valorisation de la Société a été menée selon la méthode présentée au § 1.4.1.

Sur la base de cette méthode, la valeur retenue pour les 127 714 Actions de la Société est de 3.254.158 dollars soit 2.664.200 euros (arrondi suite à conversion dollars / euros), soit une valeur unitaire des Actions de 25,48 dollars soit 20,86 euros.

La méthode de valorisation, dans le respect du droit comptable n'appelle aucune remarque de notre part.

### **2.3 Réalité des apports**

Compte tenu de l'immatriculation de la Société dans l'état du DELAWARE aux ETATS-UNIS, nous n'avons pas pu nous assurer que les Actions étaient libres de tout nantissement, privilège, promesse ou droit quelconque au profit de quiconque de nature à restreindre le droit de propriété. Nous avons obtenu les certificats d'authenticité confirmant la détention des Actions de la Société par l'Apporteur.

### **2.4 Appréciation de la valeur de l'apport.**

Pour apprécier directement la valeur globale des apports, nous nous sommes référés à la valeur réelle des Actions déterminée dans le cadre de la rémunération des apports, soit un montant de 3.254.158 dollars, soit 2.664.200 euros (arrondis suite à conversion dollars / euros). La valeur unitaire de chaque Action est ainsi de 25,48 dollars soit 20,86 euros.

Cette valeur unitaire correspond à celle utilisée dans le cadre du projet d'acquisition d'actions de la Société par un investisseur.

Nous avons obtenu le Term Sheet, conclu par un investisseur potentiel qui fait part de sa volonté d'investir dans la Société sur la base d'une valorisation unitaire des titres de la Société égale à 25,48 dollars soit 20,86 euros (taux de change de 0,8187 euro pour 1 dollar)

Nous estimons que cette valeur des titres constitue une référence pertinente pour notre analyse de la valeur globale, puisqu'elle engage plusieurs associés actuels de la Société – personnes connaissant parfaitement le marché dans lequel la Société évolue – dans un processus de cession d'actions à un tiers.

### **2.5 Appréciation des avantages particuliers**

Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance et nous n'avons relevé aucun avantage particulier au cours de nos travaux.

### **3 SYNTHÈSE ET POINTS CLÉS**

Les diligences que nous avons mises en œuvre ont été principalement destinées à nous assurer que la valeur des Actions déterminée dans le projet de contrat d'apport en nature n'était pas surévaluée.

La valeur de la Société a été déterminée en fonction du prix unitaire des actions de la société tel qu'il ressort dans l'offre d'acquisition faite par un investisseur potentiel.

### **4 CONCLUSION**

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur globale des apports retenue et s'élevant à 2.664.200 euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur des Actions est au moins égale au montant du capital de la Bénéficiaire.

Nous n'avons eu connaissance d'aucun avantage particulier consenti au profit de personnes, associées ou non, à l'occasion de cette opération.

Levallois-Perret, le 19 mai 2021

Le Commissaire aux apports

GESTIONPHI  
Représenté par Olivier JEAN

